



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013



LETTRES DE PRÉSENTATION

SEPTEMBRE 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
du Québec

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Monsieur Bertrand St-Arnaud

Bertrand St-Arnaud
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Lucie Forget, pht, M.A.

M^e Jean Paul Dutrisac
Président

Office des professions du Québec
800, place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

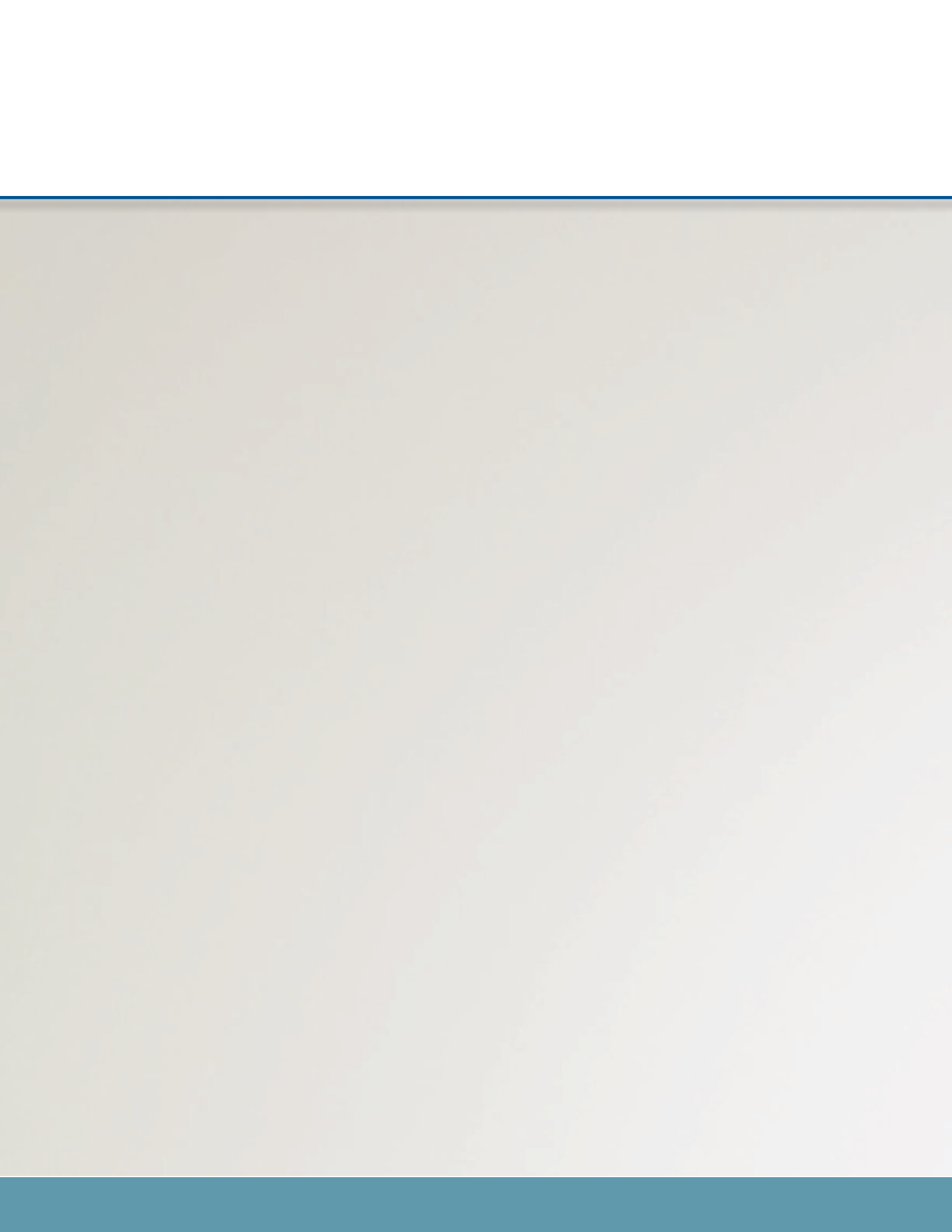
Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Lucie Forget, pht, M.A.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	5
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE	10
DIRECTION GÉNÉRALE	10
SERVICES JURIDIQUES	12
RAPPORT DES ÉLECTIONS 2012	13
COMITÉ D'ADMISSION	14
ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
RAPPORT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE	18
ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF	19
RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC	21
Rapport de la syndique	21
RAPPORT DES DIRECTIONS	23
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS	23
Rapport de la directrice	23
Formation continue	25
Comité de recherche clinique en physiothérapie	27
DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	28
Rapport du directeur	28
Comité d'inspection professionnelle	29
DIRECTION DES COMMUNICATIONS	31
Rapport du directeur	31
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS	34
Rapport de la direction	34
RAPPORT DES AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC	35
CONSEIL DE DISCIPLINE	35
COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES	37
COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE	37
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	39
MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC	39
PERSONNEL DE L'OPPQ	41
ÉTATS FINANCIERS	43
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	43
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	48



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013



Lucie Forget, pht, M.A.
Présidente

L'exercice de rédaction du rapport annuel est une étape incontournable pour l'OPPQ parce qu'il permet de rendre compte, aux instances gouvernementales et aux membres, des travaux effectués au cours de l'année 2012-2013. Vous constaterez que plusieurs dossiers ouverts depuis un certain temps se sont conclus pendant cet exercice ou le seront très prochainement.

Pour commencer, voici un résumé des sujets qui ont occupé la présidence en 2012-2013. Pendant cette période, des dossiers professionnels, politiques, réglementaires et relatifs à la gouvernance de l'Ordre ont été au cœur de mes actions.

Pratiques avancées pour les physiothérapeutes

L'OPPQ a procédé au cours du dernier exercice à la rédaction d'un plan d'action et d'un échéancier des travaux concernant ce dossier avec l'aide d'une ressource externe spécialisée dans le domaine. Par la suite, le plan d'un mémoire a été élaboré et les chapitres introductifs situant les demandes de l'OPPQ dans un contexte d'optimisation de l'apport des physiothérapeutes au système de santé québécois ont été rédigés.

Actuellement, la Direction du développement et du soutien professionnels procède à la rédaction plus précise de l'argumentaire justifiant chacune des activités et les divers changements législatifs qui pourraient être nécessaires. En parallèle, nous poursuivons nos discussions avec les autres ordres professionnels et les partenaires du milieu de la santé.

Encadrement de l'ostéopathie

L'Office des professions du Québec a tenu deux réunions avec un comité consultatif composé des représentants de cinq ordres professionnels interpellés par le dossier d'enca-

drement de l'ostéopathie : le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des chiropraticiens du Québec, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'OPPQ.

Chacun des membres de ce comité a fait part à l'Office de ses commentaires et partagé ses interrogations sur le contenu du rapport et des recommandations du comité d'experts. Un consensus a été dégagé par les cinq ordres consultés : premièrement, nous sommes d'accord avec la recommandation d'encadrer la pratique de l'ostéopathie par le système professionnel, et ce, afin de protéger le public. Deuxièmement, à la suite de nos discussions, nous croyons qu'il y a lieu d'explorer l'encadrement de l'ostéopathie en s'inspirant d'un modèle alternatif, une option qui n'était pas présente dans le rapport du comité d'experts. Nous avons donc invité l'Office à explorer une nouvelle avenue d'encadrement.

L'Office devrait faire part aux cinq ordres consultés des résultats de son analyse sous peu. Certaines données relatives à ce dossier sont encore confidentielles et ne peuvent être divulguées à ce moment-ci. Toutefois, dès que l'Office rendra ses décisions publiques, nous pourrions à notre tour communiquer tous les renseignements pertinents à ce sujet.

Entente Québec-France

Cette dernière année a été consacrée à l'élaboration par les autorités compétentes, en France et au Québec, des contenus des formations et des stages d'appoint nécessaires pour mettre en œuvre l'*Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique au Québec et des masseurs-kinésithérapeutes en France*. Les ordres professionnels français et québécois se sont entendus sur ces contenus en décembre 2012. Les textes juridiques, quant à eux, font l'objet d'étude de la part des autorités gouvernementales de part et d'autre et devraient être prêts pour une signature au début du prochain exercice.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

C'est en mai 2012 que j'ai été élue administratrice au comité exécutif du CIQ pour un mandat de deux ans. Grâce à la confiance de mes collègues des autres ordres, l'expérience que j'y acquiers est importante. Dans le respect des devoirs et des responsabilités de mes fonctions de présidente de l'OPPQ et d'administratrice du CIQ, ma présence à ce comité me place directement au carrefour de l'information qui circule sur le système professionnel québécois et ses partenaires.

Révision du Code des professions

Le président de l'Office des professions du Québec annonçait en décembre 2012 un chantier dans l'optique de rédiger un projet de loi de type omnibus modifiant le *Code des professions* afin de le moderniser. En effet, en vue du 40^e anniversaire du système professionnel en 2014, les principaux acteurs, soit les ordres professionnels, ont été invités à participer à des groupes de travail, à l'Office et au CIQ, qui portent sur différentes thématiques.

L'OPPQ sera partie prenante des discussions et prendra une part active dans deux de ces groupes de travail : celui sur la gouvernance et celui sur l'admission et l'adéquation de la formation à la pratique professionnelle.

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires

À la lumière des résultats du travail du comité d'experts en manipulations vertébrales et articulaires de l'Office des professions mentionné au rapport annuel l'an dernier, l'Office nous a demandé de revoir notre projet de règlement déposé en mars 2010.

Une consultation auprès des universités québécoises a été menée par l'OPPQ afin de documenter et d'analyser la situation en ce qui concerne le nombre d'heures consacrées en 2013 à la formation initiale devant éventuellement permettre d'effectuer des manipulations vertébrales et articulaires.

Rappelons que notre règlement prévoit, quant à lui, un nombre obligatoire d'heures de formation continue pour effectuer de telles manipulations.

Dans un esprit de protection du public, nous réitérons l'importance de procéder dans les meilleurs délais à l'adoption de ce règlement par l'Office et le gouvernement afin de mettre officiellement en application la neuvième activité réservée aux physiothérapeutes, prévue depuis 2003 dans le *Code des professions*.

Une version modifiée du projet de règlement devrait être soumise aux membres pour une dernière consultation au cours du prochain exercice.

Dossier santé Québec (DSQ)

Le projet de loi n^o 59, le dernier à avoir été voté par le gouvernement avant les élections de septembre 2012, a été adopté sous le titre *Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*. Les revendications de l'OPPQ et de 10 autres ordres professionnels issus du milieu de la santé et des services sociaux ont été entendues lors des auditions tenues en commission parlementaire au début du mois de mai 2012. Nos ordres revendiquent le droit de figurer dans la liste des intervenants autorisés à consulter le DSQ.

Malheureusement, la loi a été adoptée le 15 juin 2012, sans que des professionnels autres que ceux prévus au projet initial y aient été ajoutés. En octobre dernier, une rencontre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nous a permis de savoir que, malgré le consensus sur la légitimité de nos demandes, les réserves exprimées en chambre par des groupes de pression soucieux de la protection des renseignements personnels témoignent d'un trop faible niveau d'acceptation sociale pour que le gouvernement accorde l'accès à d'autres intervenants. La sous-ministre responsable du dossier nous a toutefois assurés qu'une révision de cette position serait possible dans le futur.

L'OPPQ a quand même réitéré ses arguments en mars 2013 au ministre lors de la consultation publique sur le *Projet de règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation*

des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique qui servira à mettre en œuvre la loi.

Accès à la présidence de l'OPPQ

Rappelons que la question d'accès à la présidence de l'OPPQ aux T.R.P fait l'objet de discussions depuis le début des négociations entourant l'intégration des T.R.P à l'OPPQ dans les années 1990. En 2008, l'Office des professions du Québec a répondu à l'Ordre qu'à la fin de la période de transition prévue au Décret d'intégration de 2003, le *Code des professions* était clair sur le droit d'accès à la présidence d'un ordre à tous ses membres.

Après plusieurs mois de travail, le sous-comité mandaté par le conseil d'administration (CA) en 2011 a présenté ses recommandations lors de la séance du CA du 8 juin 2012. Celles-ci visaient à trouver une solution documentée à la question d'accès à la présidence de l'OPPQ « qui serait acceptable aux deux groupes professionnels et qui respecterait juridiquement et politiquement les aspirations de chacun ».

Le CA a adopté par la suite la proposition de modification à son *Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales annuelles de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et l'a soumise à l'Office des professions du Québec qui l'a accueillie favorablement. Cette modification réglementaire permet à l'Ordre de se conformer aux exigences législatives du gouvernement du Québec tout en respectant les compétences des deux titres professionnels de l'OPPQ.

Ainsi, advenant l'élection d'un thérapeute en réadaptation physique à la présidence de l'Ordre, c'est le vice-président physiothérapeute qui assumerait la responsabilité de s'exprimer au nom de l'Ordre sur l'exercice de la profession de physiothérapeute. Il aurait également la responsabilité de représenter les physiothérapeutes à l'occasion d'activités nationales ou internationales à caractère scientifique. Le président T.R.P, quant à lui, s'exprimerait au nom de l'Ordre sur les affaires de l'Ordre et sur sa profession.

Partenariats de l'OPPQ

1. Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (Alliance)

L'OPPQ participe aux activités de l'Alliance tout comme les ordres encadrant les physiothérapeutes de chacune des provinces et du Yukon. À l'instar de notre Ordre, qui a apporté des changements à ses processus d'évaluation des candidats de l'extérieur du Canada désireux d'obtenir un permis délivré par l'OPPQ, l'Alliance a également procédé cette année à une réforme de ses propres façons de faire. En effet, l'étude détaillée des seuls crédits de cours sera enrichie d'autres moyens afin de bien évaluer le niveau de compétence de ces candidats pour ultimement mieux les diriger vers de nouvelles formations d'appoint et augmenter leur taux de succès à l'examen national.

2. Association canadienne de physiothérapie (ACP)

L'ACP continue son travail de promotion visant à créer une branche provinciale au Québec. La première clientèle visée est celle des étudiants, surtout des finissants en physiothérapie. Le dernier congrès annuel de l'ACP qui se déroulera à Montréal en mai 2013 sera un moment privilégié pour l'association de renforcer ses liens avec les membres de l'OPPQ.

3. Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Le ministre du Travail a déposé le projet de loi 60 visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques le 3 avril 2012. L'OPPQ a rédigé un mémoire dont la présentation en commission parlementaire a été annulée lors du déclenchement des élections de septembre 2012. Ce mémoire peut être consulté sur le site de l'Ordre.

4. Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Au cours de l'exercice, la SAAQ a présenté son nouveau modèle d'affaires en vue des changements proposés dans ses contrats avec les physiothérapeutes en clinique privée. Des discussions ont eu lieu entre la SAAQ et la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec (FPPPQ). Ces modifications

administratives sont entrées en vigueur en mai 2013. D'autres changements, concernant notamment la rémunération des professionnels de la physiothérapie, sont à venir.

5. Entente entre les syndicats et le Secrétariat du Conseil du trésor (équité salariale)

Une entente est intervenue entre les syndicats et le gouvernement en février 2013. Ainsi, les échelles de traitement ont été modifiées à la hausse pour les physiothérapeutes rétroactivement au 18 janvier 2013, date à partir de laquelle les physiothérapeutes ont reçu une avance correspondant à 4,5% de leur salaire (ou l'équivalent de 90% de l'écart entre leur salaire et celui des ergothérapeutes). Malgré ce dénouement, les syndicats poursuivent les travaux pour traiter avec le gouvernement les autres plaintes déposées relativement à ce dossier. L'Ordre a diffusé les détails de cette entente à l'ensemble de ses membres. Le communiqué est en ligne sur son site Web.

Remerciements

Je ne peux terminer ce rapport sans remercier toutes les personnes qui ont contribué au travail réalisé au cours de ce dernier exercice. Si nous avons réussi à clore ou à faire progresser autant de dossiers en 2012-2013, c'est grâce au talent, aux efforts et au dévouement des personnes qui composent le CA, les différents comités et tout le personnel de l'Ordre. Chacun de ces groupes assume ses responsabilités et accomplit sa tâche selon le mandat qui lui est confié et dans le respect de la mission de l'Ordre.

Je remercie particulièrement M. Claude Laurent, notre directeur général et secrétaire, qui soutient les administrateurs du CA dans l'établissement des grandes orientations stratégiques de l'Ordre et qui veille ensuite à la mise en œuvre du plan d'action avec le personnel. Son expérience et sa patience aplanissent les difficultés, contribuant ainsi à l'atteinte des résultats que nous vous présentons dans le présent rapport annuel.

Principales représentations de la présidence en 2012-2013

1. Étudiants et enseignants

- Rencontre des étudiants et des professeurs du Cégep de Chicoutimi
- Remise du prix de l'OPPQ dans le cadre de la journée scientifique 2012 de l'Université de Sherbrooke, et lors de divers événements au Cégep Marie-Victorin, à l'Université Laval et à l'Université McGill
- Participation à la Journée d'intradisciplinarité organisée par l'Université Laval et le Collège François-Xavier-Garneau
- Présentation du Règlement 94m au Collège François-Xavier-Garneau et au Cégep de Sherbrooke dans le cadre de leur journée des superviseurs de stage
- Journée scientifique de l'Université de Montréal
- Conférence au Symposium des finissants des quatre programmes de physiothérapie à l'Université de Montréal
- Présentation de l'OPPQ aux étudiants en techniques de réadaptation physique du Collège François-Xavier-Garneau
- Rencontre avec les représentants des programmes de formation collégiale et universitaire

2. Membres

- Conférence à l'assemblée générale de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec (FPPPQ)
- Présentation du Règlement 94m à l'Association des physiothérapeutes en pratique privée du Québec (APPQ)
- Présence au départ et à l'arrivée des cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau 2012, ainsi qu'à l'activité de Trois-Rivières visant à souligner la 10^e année de partenariat entre l'Ordre et la Fondation Charles-Bruneau
- Participation aux rencontres des responsables cliniques de la région de Québec

3. Relations interprofessionnelles

- Signature de l'entente entre l'OPPQ et l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (OTIMRO) concernant l'échographie musculosquelettique
- Participation aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ainsi qu'aux réunions du comité exécutif à titre d'administratrice élue (2012-2014)
- Participation à l'exercice de planification stratégique de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Participation à une rencontre des ordres issus du milieu de la santé et des services sociaux interpellés par la démarche d'amélioration de la productivité en cours dans plusieurs établissements publics

4. Organismes gouvernementaux

- Conférence de presse avec la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) annonçant une subvention à l'OPPQ de 210 000 \$
- Participation à la consultation du Commissaire à la santé et au bien-être sur la thématique des médicaments au sein du système de santé et des services sociaux
- Rencontre annuelle et communications avec l'Office des professions du Québec (OPQ) pour assurer le suivi de divers dossiers et règlements, notamment concernant l'accès à la présidence à tous les membres, le titre T.R.P. en anglais et le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*

5. Participation à des événements ou des formations

- Colloque du Conseil du patronat sur le projet de loi n° 60
- Colloque de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) : *Vieillir, c'est vivre*
- Réunions du conseil d'administration de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie à Toronto
- Congrès de l'ACP à Saskatoon
- Formation sur les relations avec les instances gouvernementales au CIQ
- Conférence à Paris au colloque organisé par l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes français : *Qualité des soins et sécurité des patients*
- Séminaire sur la nouvelle dynamique politique post-élection 2012
- 4^e Rendez-vous de la gestion des maladies chroniques : *Les défis de la comorbidité*
- 10^e Congrès de l'International Federation of Orthopaedic Manipulative Physical Therapists (IFOMPT) : *Rendez-vous of Hands and Minds*
- Conférence au Symposium à Louvain-La-Neuve (Belgique) organisé par AXXON (organisation de défense professionnelle de la kinésithérapie en Belgique) : *Actualité en kinésithérapie*
- Congrès annuel du Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR) : *Partout et toujours, une réglementation de qualité : des compétences préalables à la formation continue*



La présidente,
Lucie Forget, pht, M.A.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013



DIRECTION GÉNÉRALE

**Claude Laurent, notaire, Adm. A.,
directeur général et secrétaire**

Dans le respect des objectifs poursuivis par la planification stratégique 2010-2015 adoptée par le conseil d'administration (CA), d'importants virages avaient été pris et de nombreux changements avaient été réalisés depuis trois ans dans l'administration générale de l'Ordre.

Il y avait lieu au cours de cette année fiscale de consolider toutes ces modifications afin de devenir une organisation plus performante et plus efficace.

Il est important de souligner l'apport indéfectible des employés de l'Ordre qui ont su apprivoiser l'ensemble des nouveaux outils mis à leur disposition : base de données avec nouveaux modules de gestion pour chaque direction, site Web renouvelé, outils informatiques mis à jour, nouveau système de classification de dossiers informatisés, inscriptions et paiements en ligne et système audiovisuel renouvelé.

Dans plusieurs directions, de nouvelles méthodes de travail ont été implantées pour répondre aux besoins des membres et du public en général. Dans leur rapport respectif, les directeurs présentent les moyens que leur direction a pris pour y parvenir. Les résultats obtenus et dont nous pouvons être fiers ne sont que l'aboutissement d'un changement de culture important à l'Ordre, qui privilégie la communication et la collaboration entre les directions, les professionnels des deux titres et les employés de soutien. L'adoption du *Guide des valeurs de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour son personnel*, élaboré par l'OPPQ, en est le reflet probant. L'évaluation annuelle du rendement de tous les employés, instaurée pour la première fois à l'Ordre, en est un autre exemple.

Admission et formations d'appoint

Sans trop de bruit, nous avons entrepris la phase finale d'une refonte complète de notre système d'admission par la reconnaissance d'équivalences des candidats étrangers. Les membres du nouveau comité d'admission formé de deux divisions, une universitaire, l'autre collégiale, apprivoisent eux aussi les nouveaux outils d'évaluation des acquis qui sont le référentiel des compétences, les formulaires d'auto-évaluation, les histoires de cas et l'évaluation clinique devant jury. Ces outils permettront de remettre à chacun des candidats une prescription de cours et de stage(s) mieux adaptée tout en considérant non seulement leur formation initiale, mais aussi toute leur expérience professionnelle.

Concernant la formation d'appoint, nous avons demandé et obtenu du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles une subvention de 743 145\$. Celle-ci nous permet de développer, en étroite collaboration avec l'École de réadaptation de l'Université de Montréal, une formation d'appoint qui sera offerte aux candidats formés à l'étranger à compter de janvier 2014. Nous sommes convaincus de la réussite de cet important projet qui nous permettra de délivrer un permis de physiothérapeute équivalent, sur le plan de la compétence, à celui émis aux titulaires de diplômes québécois reconnus.

Mentionnons qu'au niveau collégial, le Collège Marie-Victorin avait lui aussi bénéficié d'une importante subvention du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec en 2012 pour développer une formation d'appoint à l'intention des candidats thérapeutes en réadaptation physique.

Réclamation du ministère du Revenu du Québec

Rappelons qu'au cours de l'exercice précédent le ministère du Revenu du Québec avait réclamé de la plupart des ordres professionnels d'importantes sommes au poste du Fonds des services de santé de même que des arrérages et des intérêts remontant à 2007. Pour l'OPPQ, il s'agissait de sommes totalisant 135 500 \$. Les ordres avaient, par l'entremise du Conseil interprofessionnel du Québec, contesté ces nouveaux avis de cotisation et, bonne nouvelle, le ministère est revenu sur sa décision. Nous devrions récupérer l'an prochain toutes les sommes versées en trop à ce titre.

Fonds québécois de recherche en physiothérapie

Toujours au chapitre des finances, notons qu'une cotisation spéciale de 5 \$ a été perçue des membres à l'intention du Fonds québécois de recherche en physiothérapie, pour une somme totale de 35 000 \$. Cette somme a été versée au Fonds et sera administrée par la Fondation de physiothérapie du Canada en collaboration avec notre comité sur la recherche clinique en physiothérapie.

Dans l'ensemble, les finances de l'Ordre se portent bien, même si l'on peut considérer qu'il y aurait toujours lieu, en saine gouvernance, d'améliorer les réserves générales. Ainsi, comme il apparaît aux états financiers, un excédent des produits sur les charges de 237 226 \$ permet à l'Ordre de conserver son excellente posture financière.

J'aimerais finalement souligner l'étroite collaboration qui existe entre la direction générale, la présidence et le CA, en particulier dans les dossiers politiques tels que ceux de l'accès à la présidence et de l'avenir de nos professions face aux autres groupes de personnes œuvrant en périphérie de la physiothérapie. Le comité sur la gouvernance et le comité de vérification sont maintenant des éléments incontournables de la vie administrative de notre organisme et sont des exemples de nouvelles structures qui permettent à la direction générale d'assurer un meilleur soutien aux autorités de l'Ordre dans leur prise de décision. Comme chaque année, je profite de l'occasion pour remercier sincèrement la présidente, les administrateurs, les membres de comité et les membres du personnel de leur appui.



**Le directeur général et secrétaire,
Claude Laurent, notaire, Adm. A.**

SERVICES JURIDIQUES

L'avocate a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elle voit aux obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Ordre a poursuivi ses travaux réglementaires afin de donner effet à l'*Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique au Québec et des masseurs-kinésithérapeutes en France*. De plus, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* a fait l'objet d'une modification afin d'y ajouter deux collèges d'enseignement donnant ouverture au permis de thérapeute en réadaptation physique, soit le Cégep Beauce-Appalaches et le Cégep de Thetford.

D'autres parts, les travaux se poursuivent concernant plusieurs règlements, soit :

- le *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société*;
- le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*;
- le *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*;
- le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*;

- le *Règlement sur la tenue des dossiers des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*;
- le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.

Le Dossier santé Québec (projet de loi 59), les modifications législatives proposées aux diverses lois de la CSST (projet de loi 60), la révision du *Code des professions* (projet de loi omnibus) et le projet de règlement sur les techniciens en orthopédie ont notamment fait l'objet de discussions avec les services juridiques en vue d'émettre des commentaires aux instances gouvernementales visées.

Les services juridiques ont aussi collaboré à la conception de divers outils en vue de faciliter l'application de la réglementation par les membres, tels que *La participation d'une tierce personne à la prestation d'activités dans le cadre d'un plan de traitement en physiothérapie*.

Le cours en ligne *Volet 2 – Mise à niveau des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme (aspect légal et administratif)* a été offert aux membres à plusieurs reprises au cours du mandat 2012-2013.

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2012

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

Au cours de l'exercice, les postes des administrateurs des régions suivantes étaient à combler :

- Pour les physiothérapeutes, les régions du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Montérégie, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, les régions de Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec et Montréal.
- M^{me} Marie-Claude Fournier a été élue par acclamation au poste d'administratrice, physiothérapeute, région Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.
- M^{me} Josée Lapointe a été élue par acclamation au poste d'administratrice, physiothérapeute, région Montérégie.
- M. Mario Regnière a été élu par acclamation au poste d'administrateur, physiothérapeute, région Capitale-Nationale.
- M. Serge Veilleux a été élu par acclamation au poste d'administrateur, physiothérapeute, région Chaudière-Appalaches.
- M^{me} Jocelyne Matton a été élue par acclamation au poste d'administratrice, thérapeute en réadaptation physique, région Laval, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec.
- M^{me} Isabelle Pelletier a été élue par acclamation au poste d'administratrice, thérapeute en réadaptation physique, région Montréal.

Il n'y a eu aucun candidat au poste d'administrateur, physiothérapeute, pour la région Laurentides-Lanaudière. Le conseil d'administration a donc procédé par cooptation pour désigner Sylvain St-Amour au poste d'administrateur, physiothérapeute, région Laurentides-Lanaudière, pour un mandat de trois ans.

Membres du conseil d'administration

Administrateurs élus

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente (2011) au suffrage universel

M^{me} Chantal Besner, pht, Montréal (2011)

M. Stéphane Brassard, pht, Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord (2010)

M^{me} Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (2011)

M^{me} Tina Del Duca, pht, Montréal (2011)

M^{me} Marie-Claude Fournier, pht, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (2012)

M^{me} Isabelle Garceau, pht, Mauricie et Centre-du-Québec (2010)

M. François Grégoire, pht, Laval (2011)

M^{me} Josée Lapointe, pht, Montérégie (2012)

M. Gilbert Litalien, pht, Outaouais (2010)

M^{me} Filomena Novello, pht, Montréal (2011)

M. Denis Pelletier, pht, Estrie (2010)

M. Mario Regnière, pht, Québec (2012)

M. Sylvain St-Amour, pht, Laurentides et Lanaudière (2012)

M. Serge Veilleux, pht, Chaudière-Appalaches (2012)

M. Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Capitale-Nationale (2010)

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., Estrie, Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec (2011)

M^{me} Myriam Dumont, T.R.P., Laurentides, Lanaudière et Montérégie (2010)

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (2011)

M^{me} Jocelyne Matton, T.R.P., Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (2012)

M^{me} Isabelle Pelletier, T.R.P., Montréal (2012)

Administrateurs nommés

M. Jean-Luc Henry (2012)

M. Jean-Louis Leblond (2011)

M^{me} Diane Pilotte (2010)

M^e Michel Tourangeau (2011)

Secrétaire de l'Ordre

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.

COMITÉ D'ADMISSION

Mandat

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec. Il est aussi responsable d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre.

De plus, il étudie, à des fins de recommandation, les demandes suivantes :

- Inscription d'un membre au Tableau plus de trois ans après que celui-ci ait obtenu un diplôme donnant ouverture au permis ou après qu'il se soit vu reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation.
- Inscription d'un membre au Tableau après que celui-ci ait cessé de s'y inscrire ou en ait été radié pendant plus de trois ans.
- Toute demande provenant du conseil d'administration lorsque ce dernier est informé de l'intention d'un membre d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité a poursuivi sa restructuration en vue de faire face à la recrudescence des demandes de reconnaissance.

Membres du comité d'admission

M^{me} Andrée Gagnon, pht

M^{me} Josée Montreuil, pht

M^{me} Katharina Ciobanete, pht

M^{me} Véronique Prévot, pht

M^{me} Thérèse Des Groseillers, pht

M^{me} Isabelle Fleming, pht

M^{me} Melany Lepage, pht

M. Martin Poirier, T.R.P.

M^{me} Julie Bérubé, pht (jusqu'au 26 octobre 2012)

M^{me} Claudine St-Amour, pht

Actions menées par l'Ordre en ce qui concerne les candidats formés à l'extérieur du Québec

L'Ordre a poursuivi ses démarches auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) pour l'obtention de fonds destinés à la réalisation d'un programme universitaire de formation d'appoint adapté aux candidats désirant obtenir une équivalence de physiothérapeute. De façon similaire, le travail auprès du Collège Marie-Victorin et auprès du Ministère se poursuit en vue d'élaborer une formation d'appoint destinée aux candidats T.R.P formés à l'étranger.

Réalisations

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Un total de 108 candidats à l'exercice de la profession ont ouvert un dossier en prévision d'une demande de reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis en physiothérapie. Le comité s'est réuni à neuf reprises (quatre rencontres touchant la formation collégiale, quatre autres pour la formation universitaire et une réunion générale) pour étudier 55 demandes de reconnaissance présentées par 54 différents candidats.

Tableau des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

DEMANDES	Formation au Canada		Formation hors Canada	
	pht	T.R.P.	pht	T.R.P.
Reçues	14	0	19	22
Acceptées en totalité	14	0	0	0
Acceptées avec cours et stages	0	0	16	20
Refusées	0	0	1	2
Toujours à l'étude à la fin de l'exercice	0	0	2	0

Par ailleurs, aucune demande de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement

situé hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis n'a été reçue ou évaluée.

Il en est de même pour la reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus et des obligations relatives à l'obtention des permis, notamment par l'intermédiaire de son site Web, par des séances d'information de groupe et en rendez-vous individuels. De plus, les candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française reçoivent de l'information concernant les cours de francisation offerts par le MICC.

Tableau des activités relatives à la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et à l'étude à la fin de l'exercice
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	13	13	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	1	1	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0

Il est à noter que l'Ordre ne décerne aucun certificat de spécialiste. Par conséquent, aucun permis spécial ne fut attribué.

Activités relatives au règlement sur les stages et cours de perfectionnement

Un nombre de 6 candidats à l'exercice de la profession a présenté une demande de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme. Une demande a été acceptée sans condition et les autres candidats ont été acceptés sous réserve de réussir des cours ou stages.

Demande de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme

DEMANDES	PHT	T.R.P.	TOTAL
Reçues	1	5	6
Acceptées sans condition	0	1	1
Acceptées avec conditions (stage, cours)	1	4	5

Au total, 116 personnes détenant un permis ont présenté une demande de réinscription au tableau moins de trois ans après avoir cessé de s'y inscrire ou demandé un changement de statut pour celui de membre régulier.

Demande de réinscription au tableau moins de trois ans après avoir cessé de s'y inscrire ou demande de changement de statut pour celui de membre régulier

DEMANDES	PHT	T.R.P.	TOTAL
Reçues	58	58	116
Acceptées sans condition	58	58	116
Acceptées avec conditions (cours, stage)	0	0	0

Suivi des demandes d'équivalences des mandats précédents

L'Ordre a admis 30 candidats formés à l'étranger, après qu'ils eurent rempli les exigences associées à l'obtention d'une équivalence. Ce nombre comprend 13 physiothérapeutes et 17 thérapeutes en réadaptation physique.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 36^e CA a tenu quatre séances ordinaires et aucune séance extraordinaire alors que le 37^e CA a tenu une séance ordinaire et aucune séance extraordinaire durant l'exercice 2012-2013. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

Principales résolutions 2012-2013

- Adoption des prévisions budgétaires 2012-2013 et des révisions budgétaires en cours d'année fiscale.
- Adoption du *Programme annuel d'inspection professionnelle 2013-2014 de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Décision de remettre des bourses d'études en physiothérapie et des subventions à même le fonds de recherche clinique.
- Décision de demander au comité sur l'accès à la présidence de développer une proposition de solutions et d'actions concrètes s'inspirant des modèles proposés par le consultant embauché par l'Ordre.
- Adoption d'une Charte du comité de gouvernance de l'Ordre.
- Décision de créer un comité de vérification de l'Ordre dont le mandat est notamment de veiller à la saine gouvernance financière de l'Ordre.
- Décision de cibler les propositions stratégiques concernant la question des pratiques avancées en physiothérapie de façon à orienter la rédaction du mémoire qu'entend présenter l'Ordre à ce sujet et de dissoudre le sous-comité du CA sur les rôles avancés en physiothérapie.
- Adoption d'un aide-mémoire intitulé *Participation d'une tierce personne à la prestation d'activités dans le cadre d'un plan de traitement en physiothérapie* en remplacement du document rédigé en 1997 sur le même sujet.
- Adoption d'une modification au *Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales annuelles de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* prévoyant que si le président de l'Ordre n'est pas physiothérapeute, le vice-président physiothérapeute est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom de l'Ordre sur l'exercice de la profession de physiothérapeute; il est responsable également, après consultation du président, de la représentation des physiothérapeutes à l'occasion d'activités nationales ou internationales de nature ou à caractère scientifique.
- Adoption du plan d'action de l'Ordre pour l'exercice en cours.
- Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2012 de retenir les services de PSB Boisjoli, CPA, CA à titre d'auditeurs de l'Ordre pour l'exercice 2012-2013.
- Adoption des normes comptables contenues aux parties II et III du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* à compter de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.
- Décision de modifier le *Code d'éthique des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* de façon à demander la démission d'un membre d'un comité qui ferait l'objet d'une décision disciplinaire ou d'une suspension du droit d'exercice.
- Décision d'entreprendre contre certains individus des poursuites pour exercice illégal d'une activité professionnelle réservée et pour usurpation de titre.

- Décision d'entreprendre contre certains individus des poursuites selon les dispositions de l'article 189 du *Code des professions* et de l'article 10 du *Code de procédure pénale* pour avoir aidé certains membres de l'Ordre à contrevenir à la loi.
- Adoption de certaines modifications au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*.
- Adoption des descriptions de fonctions pour les postes de président et de directeur général et secrétaire de l'Ordre, à la suite d'une recommandation du comité sur la gouvernance.
- Adoption du principe d'une révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* pour le soumettre pour examen à l'Office des professions.
- Adoption du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Résolution permettant au directeur général de l'Ordre de négocier avec la Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec un partage des responsabilités et des coûts advenant une poursuite contre des non-membres qui utiliseraient sans droit l'une des marques officielles enregistrées par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.
- Résolution autorisant le projet de réimpression de la revue *Physio-Québec* selon le cadre de financement soumis.
- Résolution acceptant les grandes orientations proposées en vue de soumettre à l'Office des professions du Québec un projet final du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*.
- Résolution renouvelant les mandats de certaines syndiques adjointes et nommant un nouveau syndic correspondant.
- Résolution demandant à l'Office des professions du Québec de procéder rapidement à la mise en vigueur du *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* et d'appliquer ce règlement aux actionnaires et aux associés de sociétés dont la mission consiste à exercer la physiothérapie, en excluant les employés de celles-ci, conformément à la position officielle de l'Office.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013

Le 15 mai 2012 : le comité nouvellement constitué se rencontrait aux fins de dresser un projet de charte du comité décrivant les rôles, responsabilités et mandat de celui-ci.

Le 8 juin 2012 : la charte du comité était adoptée par le conseil d'administration (CA) à l'unanimité.

Le 22 août 2012 : le comité se rencontrait aux fins de réviser, à la demande du conseil d'administration, les rôles et responsabilités de la présidence de l'Ordre ainsi que les rôles et responsabilités de la direction générale.

Le 11 octobre 2012 : le comité se rencontrait de nouveau aux fins d'ajuster et de clarifier les rôles et responsabilités de la présidence de l'Ordre ainsi que les rôles et responsabilités de la direction générale.

Le 11 décembre 2012 : le comité faisait une révision finale de la description des fonctions de la présidence et de la direction générale et amorçait aussi sa réflexion sur l'enjeu de l'évaluation des membres du CA. Il était convenu que le président du comité fasse suivre des exemples d'outils d'évaluation utilisés par d'autres organismes, tels le Mouvement Desjardins, les sociétés d'État et les sociétés à capital ouvert. On suggérait aussi de faire une vigie auprès d'autres ordres professionnels, tels le Barreau, la Chambre des notaires, etc.

Il était aussi convenu qu'avant d'élaborer des outils d'évaluation, il fallait engager une réflexion sur le profil recherché pour un administrateur de l'Ordre.

Le 9 janvier 2013 : les discussions des membres du comité portent sur les enjeux relatifs à la confidentialité des délibérations, à la solidarité au regard des décisions prises au CA et au devoir de réserve et de discrétion des administrateurs.

Le 1^{er} mai 2013 : les membres du comité discutent du profil recherché des administrateurs et prennent connaissance de différents documents traitant des devoirs et responsabilités des administrateurs et émanant d'un autre ordre professionnel.

Les membres sont d'avis que le profil recherché doit être public afin de susciter un certain « engagement » pour poser sa candidature, le tout sujet aux limites imposées par le *Code des professions* et les règlements. Ils suggèrent trois caractéristiques essentielles du profil recherché : l'engagement, le désintéressement et la volonté de développer de nouvelles compétences.

Le comité établit par ailleurs les qualités essentielles qu'un administrateur devrait posséder, soit l'intégrité, la solidarité, la loyauté (confidentialité), l'ouverture d'esprit, la participation et la disponibilité. Un administrateur qui serait actif dans sa communauté, qui aurait fait partie d'un autre conseil d'administration ou qui aurait démontré son engagement à l'Ordre, dans un syndicat ou dans une instance professionnelle ou administrative pourrait certainement représenter une valeur ajoutée et contribuer à l'équilibre du conseil et à la compétence collective.

Projections 2013-2014

Le comité désire mener à terme au cours de 2013 ses travaux portant sur le profil de l'administrateur et les outils qui pourraient être utilisés afin de procéder à l'évaluation individuelle des membres du CA de même qu'à l'évaluation collective du conseil d'administration et des différents comités.

M^e Michel Tourangeau

Président du comité sur la gouvernance

7 juin 2013

Membres du comité

M^{me} Lucie Forget, pht, présidente de l'Ordre

M^{me} Chantal Besner, pht

M. Richard Brault, T.R.P

M^e Michel Tourangeau, administrateur nommé, président du comité

M^e Claude Laurent, directeur général et secrétaire du comité

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013

Chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre, le comité exécutif a tenu, avec le 36^e CA, une séance ordinaire et une séance extraordinaire, et avec le 37^e CA, sept séances ordinaires et aucune séance extraordinaire durant l'exercice 2012-2013. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le comité exécutif sont résumés ci-dessous.

Principales résolutions 2012-2013

- Résolutions permettant d'émettre des nouveaux permis, des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires ainsi que de réinscrire et de radier des membres pour non-paiement de cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et les demandes de retrait du Tableau des membres de l'Ordre.
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'admission à l'égard des candidats formés à l'étranger, des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Adoption des recommandations de la Direction du développement et du soutien professionnels relativement aux demandes de dispenses partielles conformément à la section II du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens*.
- Résolution proposant qu'un prix du Mérite CIQ soit décerné à M^{me} Mariette Lemieux-Lanthier, physiothérapeute.
- Résolutions rendant effectif ou renouvelant le mandat de plusieurs membres au comité d'admission, au comité de la formation, au comité des pratiques avancées T.R.P., au Comité de révision, au Conseil de discipline, au comité d'inspection professionnelle et comme inspecteurs contractuels.
- Résolution mandatant le directeur général aux fins de signer au nom de l'Ordre un contrat de sous-location avec l'Ordre des podiatres du Québec.
- Résolution permettant l'octroi de quatre bourses d'études universitaires à des thérapeutes en réadaptation physique.
- Résolution permettant d'avancer, à tout employé de l'Ordre en invalidité de courte durée qui en ferait la demande, des sommes équivalant à celles auxquelles il a droit en prestations d'invalidité de courte durée durant l'attente du versement de ces prestations et jusqu'à la prise en charge par l'assureur privé. Ces avances étant remboursables à la réception du versement attendu.
- Adoption du plan d'action sur le développement de la pratique avancée des physiothérapeutes et de son échéancier.
- Adoption de la *Politique d'octroi des dons et commandites* de l'Ordre et des documents au soutien de celle-ci.
- Résolution établissant un budget de commandites annuel pouvant atteindre 5 000 \$ pour des activités de nature caritative et ayant un lien avec la mission de l'Ordre, de faire accepter ces demandes par le comité exécutif et de fixer à 1 000 \$ le maximum versé par activité retenue.
- Résolution autorisant la poursuite de certaines personnes pour usurpation du titre de thérapeute en réadaptation physique et pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre.
- Résolution adoptant le principe des avenants proposés à l'Accord de reconnaissance mutuelle et mandatant la présidente pour signer ces avenants avec l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de France.
- Adoption d'une modification au *Guide de gestion de situation d'urgence ou de controverse* de l'Ordre.
- Adoption du *Guide des valeurs de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour son personnel*.
- Résolution renouvelant ou nommant plusieurs membres au comité de recherche clinique de l'Ordre.
- Résolution autorisant la direction des communications à procéder à la traduction en anglais de certaines sections du site Web de l'Ordre.

Pour le 36^e CA, le comité exécutif était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M^{me} Tina Del Duca, pht, vice-présidente — physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P, vice-présidente — thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Isabelle Garceau, pht, trésorière

M. Raoul Desmeules, administrateur nommé

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

Pour le 37^e CA, le comité exécutif était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M^{me} Tina Del Duca, pht, vice-présidente — physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P, vice-présidente — thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Isabelle Garceau, pht, administratrice physiothérapeute

M^{me} Diane Pilote, administratrice nommée

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Date

Vendredi 30 novembre 2012 à 18 heures

Lieu

Centre des congrès du Château Mont-Sainte-Anne

Membres présents

95 membres

Points à l'ordre du jour

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du CA, du comité exécutif et du comité de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2011-2012
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2012-2013
- Cotisation annuelle spéciale pour l'exercice 2012-2013
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013

RAPPORT DE LA SYNDIQUE

Louise Gauthier, pht, LL.M.

Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

L'exercice financier 2012-2013 a vu l'arrivée d'un nouveau syndic correspondant au sein de l'équipe au Bureau du syndic et le départ de deux syndiques adjointes qui avaient terminé leur mandat.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Bureau du syndic a ouvert 79 dossiers visant 54 physiothérapeutes et 25 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations relevées portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 4 exerçaient dans des établissements publics et 75, en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué 24 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une légère augmentation comparativement à l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Quelques rencontres ont également eu lieu afin d'échanger au sujet de certaines problématiques propres à la gestion de dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

Nature des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées au Bureau du syndic ont pu mettre en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou de faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel, et à certains articles du *Règlement sur la tenue des dossiers*.

ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Bureau du syndic	22
Client, famille ou mandataire de celui-ci	25
Collègue	9
Conseil d'administration	0
Comité d'inspection professionnelle	2
Employeur	2
TOTAL	60

SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE

Dossiers actifs au 31 mars 2012	39
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	79
Dossiers fermés sans porter plainte	39
Dossiers réglés en conciliation	0
Plaintes disciplinaires déposées	17
Dossiers actifs au 31 mars 2013	62

Demande de révision

Trois dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès du Comité de révision.

Plaintes disciplinaires

Au total, 17 plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le Conseil de discipline, lesquelles visaient 10 physiothérapeutes et 7 thérapeutes en réadaptation physique.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage des comptes n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

Exercice illégal et usurpation du titre réservé

NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES	
Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	2
TOTAL	3

NOMBRE DE POURSUITES PÉNALES INTENTÉES	
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	3
TOTAL	3

NOMBRE DE JUGEMENTS RENDUS	
Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	3

En 2012, deux jugements portant sur l'usurpation de titre réservé ont été rendus, déclarant coupables les deux intimées et les condamnant chacune à 4 500 \$ d'amende.

En 2013, un jugement a été rendu, déclarant coupable l'intimée, à titre d'administratrice d'une clinique de physiothérapie, pour avoir aidé, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, un membre de l'Ordre qui exerce ses activités professionnelles au sein de cette clinique à ne pas respecter le *Code des professions* et la réglementation de l'Ordre. La Cour du Québec lui a imposé une amende de 40 000 \$. Cette décision a été portée en appel sur la sanction.

Membres du Bureau du syndic

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL.M. syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique adjointe

M^{me} Michelle Bourassa, pht, LL. B., syndique adjointe

M^{me} Nicole Charlebois-Refae, pht, M.A., syndique adjointe
(fin du mandat : 14/12/2012)

M^{me} Caroline Coulombe, T.R.P., syndique adjointe

M^{me} Martine Gariépy, T.R.P. syndique adjointe
(fin du mandat : 18/12/2012)

M^{me} Maude Laliberté, pht, M. Sc., syndique adjointe

M^{me} Dominique Perron, pht, syndique adjointe

M^e Louise Richard, T.R.P., avocate, syndique adjointe

M. Jean-François St-Amand, pht, syndic correspondant
(début du mandat : 25/01/2013)

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Sandy Sadler, pht

MANDAT

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. De plus, tous les dossiers liés au développement de la pratique sont sous la responsabilité de cette Direction.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens* stipule qu'un physiothérapeute désirant utiliser des aiguilles sous le derme (UASD) doit détenir une attestation délivrée par l'Ordre à cette fin. Au 31 mars 2013, 62 physiothérapeutes détenaient cette attestation leur permettant ainsi de pratiquer cette modalité.

La première cohorte du cours de base a complété sa formation de 102 heures pendant l'exercice 2012-2013. Le cours de base en UASD fait maintenant partie du programme de formation continue de l'Ordre.

Le diagnostic émis par le physiothérapeute

Dans la poursuite de ses activités de promotion du diagnostic émis par le physiothérapeute, la DDSP, avec l'aide de membres du groupe de travail sur l'élaboration d'un concept diagnostique en physiothérapie, a élaboré et intégré à son programme de formation continue une formation en ligne sur le sujet. La formation en présence reste possible en organisant une activité globe-trotteur.

Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)

Les travaux entourant l'élaboration de divers outils destinés à soutenir les membres dans l'application du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)* se sont poursuivis au cours de l'exercice. Ainsi, une foire aux questions et une communauté de pratique ont été mises en ligne sur le site Internet de l'Ordre. Un outil d'aide à la décision ainsi qu'une marche à suivre — réunis dans un document intitulé *Prise en charge d'un patient par un T.R.P.* — ont aussi vu le jour cette année et ont été distribués à tous les membres lors de l'envoi postal de février 2013. Une formation en ligne sur le *Règlement 94m* sera offerte à l'automne 2013.

Article 39.4 du Code des professions

Les activités d'information, de promotion et de prévention, prévues à l'article 39.4 du *Code des professions*, font partie intégrante du travail des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. La DDSP a eu le mandat de produire un document favorisant la compréhension de ces activités dans le contexte de la physiothérapie et d'expliquer les obligations professionnelles qui y sont rattachées. La diffusion de ce document est prévue au cours de la prochaine année.

Les pratiques avancées en physiothérapie

Pour les physiothérapeutes

Au cours de la présente période, une analyse des diverses activités liées à des pratiques avancées pour les physiothérapeutes a été réalisée avec l'aide d'un conseiller stratégique et a permis de sélectionner celles qui méritent d'être négociées

auprès des différentes instances concernées. La rédaction d'un mémoire portant sur la place des physiothérapeutes en pratiques avancées, étape subséquente logique dans ce dossier, est en cours et servira aux discussions avec les diverses parties prenantes.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique

Le comité des pratiques avancées pour les T.R.P. s'est réuni deux fois au cours de l'année 2012-2013. Différentes pistes de solution sont explorées par ce comité pour permettre aux T.R.P. d'occuper le champ de pratique de la physiothérapie qu'ils peuvent occuper dans le respect du cadre réglementaire actuel. Des pistes de solutions concernant l'élargissement du cadre réglementaire sont également étudiées. Les travaux de ce comité se poursuivront dans la prochaine année.

Participation d'une tierce personne à la prestation d'activités dans le cadre d'un plan de traitement en physiothérapie

La participation d'une tierce personne au plan de traitement en physiothérapie peut s'avérer appropriée dans certaines situations et la décision d'y avoir recours revient à chaque professionnel de la physiothérapie. C'est donc pour appuyer ses membres dans l'exercice de leur jugement professionnel quant à la pertinence d'impliquer une tierce personne dans un plan de traitement particulier que l'Ordre a produit le document *Participation d'une tierce personne à la prestation d'activités dans le cadre d'un plan de traitement en physiothérapie*. Ce document remplace la version publiée en 1997 et a été distribué à tous les membres lors de l'envoi postal de février 2013.

Politique d'amélioration continue de la compétence

Le 31 mars 2013, la *Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2010-2013* a pris fin. Au cours de cette période, les membres ont eu à compléter 45 heures de formation continue (HFC) et à les déclarer dans leur portfolio de développement des compétences. La PACC a été reconduite pour la période 2013-2016 sans modification importante.

Portfolio Web

Dans le respect de sa planification stratégique 2011-2015, l'Ordre a développé un portfolio Web à l'usage de ses membres. Cet outil moderne et performant, qui est maintenant accessible à partir du site Web de l'OPPQ, répond au désir qu'a l'Ordre de simplifier ses processus. Les membres pourront en faire usage pendant la période 2013-2016 de la PACC ainsi que toutes les périodes subséquentes. Un tutoriel composé de cinq capsules vidéo expliquant les diverses fonctionnalités du portfolio Web est également en ligne.

Le traitement interdisciplinaire des plaies chroniques et complexes

L'Ordre a poursuivi ses travaux portant sur le traitement interdisciplinaire des plaies chroniques et complexes avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ainsi qu'avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. L'objectif de ces travaux est de produire un document faisant la promotion de la collaboration interdisciplinaire dans le contexte des soins de plaies chroniques et complexes et de le diffuser auprès des membres des trois ordres respectifs.

Activités de représentation et activités de formation

Dans le cadre de son mandat, la DDSP participe à de nombreuses activités de représentation et siège à plusieurs comités. Soulignons aussi que les membres de cette Direction prennent part à plusieurs activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie. Voici la liste des principales activités de représentation et de formation auxquelles la DDSP a participé :

- Remise du prix d'excellence clinique de l'OPPQ au Collège Montmorency
- Congrès 2012 de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP)
- Quatrième colloque sur la collaboration interprofessionnelle : *La pratique collaborative au CHUM: l'humain avant tout!*
- 3^e Rencontre annuelle des services sociaux
- 13^e Colloque sur la recherche en réadaptation

- Journée du forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec
- Journée scientifique du REPAR 2012 : *La recherche collaborative en réadaptation : se regrouper pour mieux agir*
- 19^e Congrès international sur les soins palliatifs
- Webinaire *Des indicateurs de qualité pour améliorer la prise en charge des maladies chroniques en première ligne : présentation d'un outil interactif développé par l'INESSS*
- Congrès de mise à jour en soins de plaies complexes
- Congrès 2012 de l'International Federation of Orthopaedic Manipulative Physical Therapists
- Journée de réflexion sur la personne vieillissante ayant un TED
- Conférence de presse du Dr Réjean Hébert : *La place de la réadaptation dans une société vieillissante*
- 1^{re} journée de la Chaire de recherche en réadaptation au travail
- Membre de la table de concertation de l'INESSS
- Membre du comité consultatif de l'INESSS sur les guides de pratique en santé et services sociaux
- Membre du comité des utilisateurs de l'IRSST pour le projet *Ostéoarthrose du genou chez les travailleurs : bilan de connaissances portant sur l'évaluation clinique, la réadaptation et le retour au travail*
- Membre du comité des utilisateurs de l'IRSST pour le projet *Les lésions professionnelles à l'épaule chez les travailleurs : l'évaluation clinique, la réadaptation et le retour au travail*
- Membre du comité clinique du projet de révision des processus d'évaluation et de traitement des demandes liées au programme d'adaptation domiciliaire — volet MSSS

FORMATION CONTINUE

Le programme de formation continue de l'Ordre a poursuivi ses activités de maintien et de développement des compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Les formations offertes sont présentées sur le site Internet de l'Ordre, mis à jour régulièrement.

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'OPPQ a organisé 120 présentations de formation continue, octroyant ainsi plus de 23 000 HFC aux membres de l'Ordre intéressés à ses activités d'apprentissage. Parmi ces prestations, 13 activités globe-trotteur ont eu lieu dans différents milieux et régions du Québec.

Le 26 janvier 2013, l'OPPQ a aussi eu la possibilité d'organiser une journée de formation vouée à la rééducation périnéale et pelvienne. À cette occasion, des conférenciers physiothérapeutes et médecins ont partagé leur expertise avec 120 membres œuvrant dans ce domaine de pratique.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée de l'activité (heures)	Nombre de participants
Activités pour pht et T.R.P.		
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie : pratique fondée sur des données probantes	15	13
Arthrose et prothèse d'épaule : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	10	32
Curriculum canadien sur la prévention des chutes	11	74
Démystifier la tendinopathie/ bursopathie calcifiante et les alternatives thérapeutiques	7	102
Douleur vécue par la personne âgée souffrant de démence : intervention en physiothérapie	13	40
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie : c'est possible, facile et rapide!	12	94
Obstacles biopsychosociaux à la récupération — Partie 1 : Identification et interventions en physiothérapie	8	108
Obstacles biopsychosociaux à la récupération — Partie 2 : Initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	16	44

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée de l'activité (heures)	Nombre de participants
Problématiques musculosquelettiques de la grossesse et du post-partum : intervention en physiothérapie	18	15
Session pratique de <i>taping</i>	7	10
Utilisation des ultrasons dans le traitement des fractures	8	43
Vigilance en orthopédie vertébrale sur la moelle spinale et la queue de cheval : examen et diagnostic différentiel selon l'axe neural	15	32
Vigilance sur le système nerveux autonome : compréhension et applications cliniques	17	47
Vigilance sur les nerfs crâniens : examen et implications cliniques	17	32
Activités pour pht		
Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (formation de base)	14	23
Chutes et troubles de l'équilibre chez la personne âgée — Partie 1 : Connaissances de base et évaluation	19	36
Le défilé thoracique : une mystérieuse traversée	15	16
Le diagnostic émis par le physiothérapeute	6	75
Évaluation des affections orthopédiques vertébrales... du subjectif jusqu'au plan de traitement!	27	7
Pathologies discales : évaluation et traitement en physiothérapie	20	18
Plaies : interventions en physiothérapie — Partie 1 : Évaluation, prévention et traitements de base	20	25
Plaies : interventions en physiothérapie — Partie 2 : Modalités complémentaires de traitement	20	10
Plaies : débridement des plaies dans l'intervention physiothérapique	13	14
Rééducation vestibulaire : introduction à la rééducation vestibulaire	29	93

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée de l'activité (heures)	Nombre de participants
Rééducation vestibulaire : raisonnement clinique en rééducation vestibulaire	29	18
Utilisation des aiguilles sous le derme — Cours de base	102	23
Utilisation des aiguilles sous le derme — Volet 1 : Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches	8	3
Utilisation des aiguilles sous le derme — Volet 2 : Aspect légal et administratif	6	4
Utilisation des aiguilles sous le derme — Mise à niveau des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme : pratique de l'aiguille sous le derme en physiothérapie au Québec	37	12
Activités pour T.R.P.		
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	38
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	17	40
Pathologies discales : principes de traitement en physiothérapie	17	18
Pathologies musculosquelettiques du membre inférieur : intervention en physiothérapie — Partie 1 : Genou	26	11
Pathologies musculosquelettiques du membre supérieur : intervention en physiothérapie — Partie 1 : Épaule	25	24

Événement Physiothérapie 360°

La deuxième édition de *Physiothérapie 360°* s'est tenue les 30 novembre et 1^{er} décembre 2012 au Château Mont-Sainte-Anne dans la région de Québec. Comme l'an dernier, l'événement traitait des différents rôles que tiennent les professionnels de la physiothérapie. L'activité a permis de rassembler 365 membres au cours de ces deux journées.

COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Le comité de recherche clinique en physiothérapie a deux grands mandats :

- Promouvoir la recherche clinique en physiothérapie.
- Évaluer les demandes de bourses et de subventions de recherche et recommander au conseil d'administration (CA) les projets sélectionnés.

Le comité a dû s'adapter au départ de plusieurs membres ayant terminé leur mandat. Il en a donc profité pour entamer une refonte de son mode de fonctionnement à la lumière des défis qui se présentent à l'horizon.

Le comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2012-2013.

Membres du comité

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P. (jusqu'au 20 août 2012)

M^{me} Isabelle Gagnon, pht, Ph. D., coprésidente

M^{me} Isabelle Garceau, pht,

M^{me} Nathaly Gaudreault, pht (jusqu'au 15 février 2013)

M^{me} Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

M^{me} Lisa Grilli, pht, M. Sc.

M^{me} Dahlia Kairy, pht, M. Sc.

M^{me} Maude Laliberté, pht, M. Sc. (jusqu'au 20 août 2012)

M^{me} Marie-Hélène Milot, pht, Ph. D.

M^{me} Mélanie Morin, pht, Ph. D.

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., personne ressource

M^{me} France Pottie, pht, M. Sc., coprésidente (jusqu'au 15 février 2013)

Travaux menés par le comité de recherche clinique

- Participation à la rencontre de mise sur pied du nouveau fonds de recherche québécois en physiothérapie en partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada (FPC).

- Recommandation au conseil d'administration quant à la nomination des récipiendaires de bourses et de subventions.
- Révision des orientations du partenariat OPPQ-REPAR (Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation).
- Recommandation favorable au CA en vue d'une cotisation annuelle pour maintenir le programme de bourses et de subventions de l'OPPQ.
- Participation à l'événement annuel de développement professionnel de l'Ordre, *Physiothérapie 360°* (remise des bourses et des subventions).
- Poursuite du processus de veille quant à l'évolution du programme de bourses et de subventions de recherche clinique afin de l'adapter aux nouvelles réalités de la pratique.

Bourses et subventions remises par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Le concours du 31 janvier 2013 offrait au total 60 000 \$ en bourses et subventions. Les récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux suivants.

Réceptiendaires de bourses et de subventions de l'ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2012-2013

SUBVENTION DE STAGE EN RECHERCHE CLINIQUE		
Réceptiendaires	Titre du projet	Montant
Ariel Desjardins-Charbonneau, pht	1. Identification des patients à risque de douleurs et d'incapacités fonctionnelles sévères suivant une arthroplastie du genou. 2. Les lésions professionnelles à l'épaule chez les travailleurs : bilan des connaissances portant sur l'évaluation clinique, la réadaptation et le retour au travail.	7 500 \$
Chantal Girard, pht	Entraînement des muscles respiratoires chez les patients ayant une MPOC et déjà engagés dans un programme de réadaptation pulmonaire.	7 500 \$

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU DIRECTEUR

Gilbert Chartier, pht, M.A.P.

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession et procède à l'inspection portant sur la compétence des membres de l'Ordre.

Forte de l'implantation de ses nouveaux processus de surveillance et d'inspection de la compétence, réalisée l'an dernier, la Direction a atteint cette année les objectifs de son plan annuel d'inspection professionnelle 2012-2013 en touchant plus de 960 membres lors de ses diverses activités de surveillance. Par ailleurs, elle a aussi axé ses travaux sur la finalisation des derniers outils d'inspection, tels que la grille d'évaluation du portfolio de formation, ainsi que sur l'ajout de la clientèle en rééducation vestibulaire à sa grille d'auto-évaluation du dossier patient.

Au cours de l'été 2012, l'équipe de l'inspection a également procédé à une mise à jour majeure de sa présentation sur la tenue des dossiers en physiothérapie en y ajoutant des pages permettant d'assurer une concordance étroite avec le guide sur la tenue des dossiers contenu dans la trousse d'inspection professionnelle, dans un but de cohésion et de complémentarité des outils.

La journée d'étude annuelle des inspecteurs, tenue le 20 septembre 2012, a aussi permis à ces derniers de valider et d'uniformiser leur vision d'évaluateur grâce aux conseils et réflexions de notre conseillère en mesure et évaluation, M^{me} Lyne Hébert.

Une grille d'évaluation du portfolio a par ailleurs été présentée lors de cette journée d'étude en vue d'être utilisée à la fin de la période 2010-2013. Des travaux d'appropriation de

SUBVENTION DE RECHERCHE CLINIQUE		
Réциpiendaires	Titre du projet	Montant
Joseph Kaldas, pht	Construct validity and interrater reliability of the gymnastic functional measurement tool in the classification of female competitive elite gymnasts in Canada.	7 500 \$
Alexandre Savoie, pht	Effet d'un programme de réadaptation sur la représentation motrice d'un muscle de l'épaule chez des personnes souffrant d'une tendinopathie de la coiffe des rotateurs.	7 500 \$

BOURSE D'ÉTUDES DE MAÎTRISE DE TYPE RECHERCHE		
Réциpiendaires	Titre du projet	Montant
Valérie Martin-Lemoine, pht	Utilisation d'un chien d'assistance à la motricité lors de la propulsion d'un fauteuil roulant manuel chez les individus ayant une lésion médullaire: effets sur les efforts aux membres supérieurs.	7 500 \$
Caroline Lavoie, pht	Développement et validation d'une échelle de sévérité pour la clientèle atteinte d'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay (ARSCS): volet fonctions pyramidales.	7 500 \$

SUBVENTION DE RECHERCHE EN PARTENARIAT OPPQ-REPAR		
Réциpiendaires	Titre du projet	Portion OPPQ
Diana Zidarova, pht	Implementation process and impact of SAGEs (Specialists in the Application and Generalization of Expertise) as change agents in a rehabilitation center: the clinician's perspective	7 500 \$
Catherine Apinis, pht	La fidélité et la validité de critère de l'iPod touch (application gyroscope) dans la mesure de l'amplitude articulaire du rachis cervical	7 500 \$

l'outil ont subséquemment amené tous les inspecteurs ainsi que les membres du CIP et de la DIP à compléter leur portfolio et à tester la grille d'évaluation entre novembre 2012 et janvier 2013.

Les travaux d'amélioration des outils nous ont également permis d'apporter des modifications aux documents intitulés *Description sommaire du milieu clinique* et *Rapport lors d'une visite d'inspection particulière avec observations (VIPO)*, en complémentarité avec les autres documents de la trousse d'inspection professionnelle. Des contacts ont aussi été pris afin de commencer les aménagements à la grille d'auto-évaluation du dossier patient pour y inclure l'utilisation des aiguilles sous le derme (UASD).

Parallèlement, l'équipe de l'inspection professionnelle a rédigé deux articles parus dans les numéros du printemps et de l'automne de la revue *Physio-Québec*. Ainsi les articles intitulés « Analyse, raisonnement clinique, impression clinique, diagnostic émis: des synonymes? » et « Tenue des dossiers: des informations utiles pour vous améliorer » ont permis aux membres d'être informés de la progression de l'implantation des nouveaux processus d'inspection et de leurs retombées sur leur pratique.

Mentionnons que la Direction de l'inspection a bénéficié de la modernisation de sa base de données par l'ajout d'un module spécifique à l'inspection professionnelle au système informatique AMSoft de l'Ordre. Les travaux entrepris en décembre 2012 ont demandé des efforts soutenus de la part de toute l'équipe pour assurer la continuité des activités et l'atteinte des objectifs fixés. Les derniers ajustements seront terminés en 2013.

À la fin de l'exercice financier 2012-2013, les objectifs prévus au programme annuel d'inspection professionnelle de l'Ordre étaient tous atteints, voire dépassés dans certains secteurs d'activité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Gilbert Chartier, pht. M.A.P., président

Membres du comité

M^{me} Jacinthe Fillion, T.R.P

M^{me} Anne-Marie Gauthier, T.R.P

M^{me} Jacynthe Giguère, pht

M^{me} Michèle Giguère, pht

M^{me} Anne Hatzoglou, pht

M^{me} Carolle Lavallée, pht

M. Yann Lapointe, T.R.P,

M^{me} Martine McMahon, pht

M^{me} Nicole Charest, T.R.P, secrétaire
(du 5 mars 2012 au 4 février 2013)

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P, secrétaire
(à partir du 4 février 2013)

Réunions du comité

Le CIP a tenu neuf rencontres ordinaires, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale, d'autoévaluation et de visites particulières avec observation. En plus de ces neuf réunions, le CIP a siégé en division à trois reprises pour les physiothérapeutes, réunions au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers d'inspection particulière sur la compétence. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, il y a eu un CIP en division cette année ainsi qu'une rencontre spéciale des inspecteurs T.R.P avec les membres T.R.P du CIP. Cette rencontre a permis de faire le point sur différents sujets concernant les inspections spécifiques aux T.R.P.

Signalements

Le CIP a reçu 24 signalements du Bureau du syndic ciblant un problème de compétence. Le CIP a donc procédé à l'examen desdits dossiers et a établi les modalités pour en assurer le suivi par les activités appropriées d'inspection.

De son côté, le CIP a porté à l'attention du Bureau du syndic deux dossiers de membres pour enquête sur infraction aux dispositions du *Code des professions*.

Programme annuel d'inspection professionnelle 2012-2013

Cette année, 969 membres ont été visés par l'une ou l'autre des activités d'inspection prévues au programme annuel, que ce soit par le volet d'autoévaluation, par les visites de surveillance générale ou encore par une visite d'inspection particulière sur la compétence. Outre les signalements reçus du Bureau du syndic, la sélection des membres soumis à une inspection s'est faite de façon aléatoire tout en respectant la proportion des catégories de permis. Une priorité a été établie pour les membres ayant gradué en 2010, comme prévu au programme d'inspection.

Autoévaluation

Le nouveau processus d'autoévaluation a permis d'assurer la surveillance de plus du double de membres que l'année précédente. Ainsi, 837 membres ont reçu un avis d'inspection. De ce nombre, 796 membres ont retourné leurs documents à la suite de leur autoévaluation et 639 ont reçu leur rapport à la suite de la tenue d'une rencontre du CIP, soit :

- 411 physiothérapeutes en milieu privé et public ;
- 228 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé et public.

Visites de surveillance générale

Tous les physiothérapeutes ou les thérapeutes en réadaptation physique pouvaient recevoir une visite d'inspection dans le cadre du programme annuel d'inspection professionnelle. Au total, 118 membres ont reçu une visite et 107 ont reçu leur rapport à la suite d'une rencontre du CIP, soit :

- 46 physiothérapeutes en milieu privé et public ;
- 61 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé et public.

Dans la mesure du possible, la moitié des membres inspectés étaient en pratique privée et l'autre moitié, dans le secteur public.

Enquêtes (inspections particulières)

Le comité d'inspection professionnelle a procédé à 14 inspections portant sur la compétence au courant de l'année 2012-2013. Ce nombre, plus élevé qu'à l'habitude, s'explique par le fait que plusieurs membres assujettis à une obligation découlant de l'article 113 du *Code des professions* (« ...compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement... ») ont reçu la visite de nos inspecteurs permanents pour évaluer leur niveau de compétence.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2012-2013	
Vérification	
Membres visités	118
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	107
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, transmis aux membres	837
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, retournés au comité d'inspection professionnelle	796
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire avec étude de dossiers générale ou de dépistage	639

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

RAPPORT DU DIRECTEUR

Thierry Vogler, M.A.

Mandat

La Direction des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, elle orchestre les campagnes et activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'Ordre ou y collabore, et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ, auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux orientations de la planification stratégique de l'organisation.

Campagne de promotion et de publicité

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique, la Direction des communications a amorcé le déploiement d'une nouvelle campagne qui se développera sur trois ans.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2012-2013	
Enquêtes (inspections particulières)	
Membres ayant fait l'objet d'une enquête (inspection particulière)	14
Rapports d'enquête (inspection particulière) dressés	14
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou une formation	
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Décisions du conseil d'administration	
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	2

Le premier volet de cette campagne se décline ainsi :

Télévision

- Diffusion d'un message publicitaire sur les chaînes de Radio-Canada, Télé-Québec et TV5 entre le 14 janvier et le 10 février 2013.

Site Web

- Mise en ligne d'un outil interactif visant à présenter des contenus détaillant les divers domaines de pratique de la physiothérapie.
- Création de l'adresse Internet « laphysioetmoi.ca » pour faciliter la mémorisation du site Web de l'OPPQ.

Imprimé

- Conception et envoi aux membres de deux affiches visant à faire connaître les professionnels de la physiothérapie et à améliorer progressivement la connaissance du public à l'égard de l'étendue du champ de compétences des professions.

De plus, des versions anglaises du message télévisé et des deux affiches promotionnelles ont été conçues. L'OPPQ procédera à la mise en ligne de la version anglaise de l'outil interactif Web au cours de l'exercice 2013-2014.

Site Internet

Dans le but d'harmoniser le site Web à la campagne publicitaire, des ajustements y ont été effectués en janvier 2013.

Ainsi, en plus d'ajouter des contenus présentant une partie de l'étendue du champ de pratique de la physiothérapie, la Direction des communications a effectué des modifications dans le menu de navigation dans le but de simplifier l'accès à l'information et de répondre aux besoins de ses différents publics. L'information est dorénavant organisée par type de visiteurs : **Grand public – Membres – Devenir membre.**

Enfin, une version mobile du site Web a été conçue afin de permettre une recherche rapide dans le répertoire des membres en fonction des données de localisation de l'utilisateur.

Appui à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau

Pour la 11^e année consécutive, l'Ordre a appuyé financièrement au nom de ses membres la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau pour un montant de 10 000 \$. De plus, l'Ordre a participé au Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau qui s'est déroulé du 3 au 6 juillet 2012. Ce tour cycliste comportait un parcours de près de 600 kilomètres à travers le Québec. C'est M. Hugo Rioux, physiothérapeute, qui représentait officiellement l'Ordre à cet événement en faisant partie du peloton des cyclistes.

Politique d'octroi des dons et commandites

Dans le but d'encadrer l'évaluation et la gestion des demandes de dons et commandites qui sont adressées à l'OPPQ, une politique d'octroi des dons et commandites a été adoptée au sein de l'Ordre.

Ainsi, les demandeurs doivent dorénavant se conformer à cette nouvelle politique et présenter leur requête par écrit en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

La Direction des communications est responsable de recueillir les demandes et d'en effectuer une analyse préliminaire. Une fois cette première étape réalisée, le comité exécutif (CE) statue officiellement sur la réponse à donner.

La politique d'octroi des dons et commandites est en ligne sur le site Web de l'Ordre.

Communications aux membres

Outre son site Internet et la réponse aux questions des membres par courriel ou par téléphone, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue électronique *Physio-Québec*, l'infolettre *Physio-Québec Express* et les envois postaux.

Physio-Québec

Au cours de l'année financière 2012-2013, deux numéros de la revue électronique *Physio-Québec* ont été publiés. En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions et de leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

Physio-Québec Express

L'OPPQ a transmis à ses membres 16 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2012-2013. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession.

Envois postaux

L'OPPQ effectue annuellement des envois postaux à l'ensemble de ses membres pour leur communiquer toute information importante ou statutaire. Au total, trois courriers ont été acheminés aux membres par la poste. Ces envois contenaient, entre autres, de l'information relative à des événements, dont l'assemblée générale annuelle, à la nouvelle campagne publicitaire et à la réinscription au Tableau des membres, ainsi que divers messages des différentes directions de l'OPPQ.

Autres productions et activités

Activités de représentation

Au cours de l'année, la Direction des communications a participé à des activités de représentation en installant un kiosque au salon des exposants de deux événements de développement professionnel :

- Congrès de l'International Federation of Orthopaedic Manipulative Physical Therapists (IFOMPT) qui s'est déroulé du 30 septembre au 5 octobre 2012 à Québec ;
- Événement annuel de développement professionnel de l'OPPQ, *Physiothérapie 360°*, qui a eu lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2012 à Québec.

Forum — Règlement 94m

En complément à la série d'outils mis à la disposition des membres afin de faciliter l'application du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)*, un espace de discussion Web a été mis en ligne. Cette ressource permet notamment aux professionnels de la physiothérapie d'avoir accès à de l'information issue des expériences de leurs pairs, qui peut s'avérer pertinente à la résolution de problèmes.

Compte-rendu électronique du conseil d'administration

Depuis novembre 2012, la Direction des communications produit et met en ligne une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration, dans laquelle la présidente de l'Ordre, M^{me} Lucie Forget, présente les points saillants de la réunion.

Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principales décisions prises à chaque séance.

Outils de promotion des activités de formation

Un bulletin électronique, *inFORMATION Express*, a été conçu afin d'offrir à la Direction du développement et du soutien professionnels la possibilité de promouvoir ses activités de formation. Parallèlement, un compte Twitter, exclusivement voué à l'offre de formation de l'OPPQ, a été créé.

Ainsi, grâce à ces outils, les membres sont informés rapidement des nouvelles formations de l'Ordre et des places encore disponibles.

Journée internationale de la physiothérapie

À l'occasion de la Journée internationale de la physiothérapie, le 8 septembre 2012, l'OPPQ a diffusé un communiqué visant à rappeler l'importance de prévenir les maux de dos que peuvent causer les sacs à dos.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

RAPPORT DE LA DIRECTION

**Claude Laurent, directeur général et secrétaire,
pour la directrice Dominique Serre, B.A.A.**

Mandat

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles et informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration.

Ressources humaines

Cette Direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du conseil d'administration. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de la Direction des services administratifs.

Au cours de l'exercice 2012-2013, une révision importante des couvertures d'assurance collective du personnel de l'Ordre a été entreprise avec la collaboration de tous les employés en vue de limiter sensiblement la hausse anticipée des coûts. De plus, la période d'attente des prestations d'invalidité courte durée prise en charge par l'assureur privé a été allongée de façon à tirer parti des prestations d'assurance emploi et réduire ainsi la prime d'assurance.

Une négociation a été amorcée avec un autre assureur dans le cadre d'un regroupement annoncé des ordres professionnels, par l'entremise du Conseil interprofessionnel du Québec, de façon à faire bénéficier les employés des ordres professionnels d'une diminution des primes par l'effet du nombre.

Ressources financières et matérielles

À ce titre, la Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre.

Cette Direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond à toute requête relative aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Pour la première année, la direction a eu à gérer plus de 250 demandes de remise de cotisation pour des raisons de maladie, de maternité ou de poursuite des études. Une recommandation a été faite afin de permettre aux membres de bénéficier immédiatement de leur remise lors du prochain renouvellement de l'inscription au Tableau de l'Ordre.

Certains équipements audiovisuels ont été acquis qui permettront aux administrateurs et membres de comités des régions d'assister aux différentes réunions de l'Ordre par voie électronique. Le coût de ces équipements devrait être rapidement amorti, compte tenu des économies de temps, de transport et d'hébergement inhérentes à ces réunions.

Ressources informatiques

Ce service, en collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

La Direction a assisté le personnel de l'Ordre dans l'intégration de la nouvelle base de données et son système intégré de gestion des membres. En collaboration avec les directions concernées, certains modules de gestion ont été développés, notamment ceux de l'inspection, de la formation continue, du portfolio Web et du dossier personnel et professionnel du membre.

La Direction voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

Réinscription au Tableau des membres

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire électronique d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

RAPPORT DES AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013

CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2012-2013, 17 nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du Conseil de discipline, dont 4 déposées par la syndique et 13 déposées par les syndiques adjointes.

Le Conseil de discipline a tenu 27 audiences au cours de l'exercice 2012-2013.

Conseil de discipline

M^e Jacques Parent, président

M^e Jean-Guy Gilbert, président suppléant

Membres du Conseil de discipline

Physiothérapeutes

M^{me} Renée Audet

M^{me} Marjolaine Boulay

M^{me} Sonia Bureau

M^{me} Michèle Comtois

M^{me} Francine Demers

M^{me} Monique Gagnon

M. Dany Gagnon

M. Daniel Gervais

M. Jacques Guimond

M^{me} Barbara Hamelin

M^{me} Carolyn Ann Jones

M^{me} Josée Montreuil

M. Vincent Piette

M^{me} Véronique Prévot

M. Daniel Racine

M^{me} Hélène Riverin

M. Michel St-Amant

M^{me} Johanne Tardif

Thérapeutes en réadaptation physique

M. Claude Beaudoin

M^{me} Guylaine Beaumont

M^{me} Louise Bérubé

M^{me} Sophie Brunet

M^{me} Martine Desbiens

M. Louis Deschênes

M^{me} Nadia Dugas

M^{me} Fabienne Jean

M^{me} Johanne Rose

M^{me} Gervaise Tardif

M^{me} Nicole Robert-Viens

Secrétaire

M^{me} Marie-France Salvas, avocate

Secrétaire adjointe

M^{me} Julie Dubuc

Parmi ces membres, 24 ont siégé au cours de l'exercice 2012-2013.

RAPPORT DES AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

NATURE DES PLAINTES ENTENDUES	Plaintes portées par la syndique ou une syndique adjointe
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	24
Expression de propos abusifs à caractère sexuel avec ses clients	2
Omission d'intervenir auprès des employés lors d'une contravention à la réglementation	8
Manque d'intégrité	16
Défaut de ne pas avoir exercé sa profession selon les normes de pratique de la physiothérapie reconnues par la science	1
Omission d'avoir une connaissance complète des faits avant de donner son avis ou un conseil	1
Omission de respecter les conditions et restrictions de son permis d'exercice	2
Omission de s'identifier au permis dont le professionnel est titulaire	2
Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter	3
Multiplication des actes professionnels	2
Intervention dans les affaires personnelles de son client	2
Omission de subordonner ses intérêts à ceux de son client	1
Défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle	3
Établissement de liens intimes avec un client	3
Abus de l'ignorance, de la naïveté ou de l'état de santé de son client	1
Fausse déclarations dans un rapport, un document ou un traitement donné à un client	13
Réclamation d'honoraires injustifiés pour des services professionnels non rendus	2

NATURE DES PLAINTES ENTENDUES	Plaintes portées par la syndique ou une syndique adjointe
Attestation mensongère de traitements de physiothérapie aux fins de facturation	9
Omission d'avoir fait preuve d'objectivité	1
Usage de renseignement confidentiel au préjudice d'un client pour en tirer avantage	1
Incitation de façon pressante d'un client à recourir à ses services professionnels	1
Abus de la bonne foi de ses collègues	1
Défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossiers	6
Défaut de respecter l'article 4 du <i>Décret d'intégration</i>	4

LE CONSEIL DE DISCIPLINE A RENDU 37 DÉCISIONS

Déclaration sur culpabilité et imposition d'une sanction	33
Déclaration sur culpabilité	1
Déclaration sur culpabilité et acquittement	1
Acquittement	1
Arrêt des procédures	1

Toutes les décisions ont été rendues par le Conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

LES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Amende	5
Amende et radiation temporaire	3
Réprimande et amende	15
Réprimande, amende et radiation temporaire	10

Le Conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au conseil d'administration.

Aucune de ces décisions n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Mandat

Le Comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndicat la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndicat de ne pas porter plainte contre ce membre devant le Conseil de discipline.

Les membres du Comité de révision au cours de l'exercice 2012-2013 :

M. Hugo Rioux, pht

M. Marc Francœur, pht

M^{me} France Desprès, T.R.P

M. Pierre Delisle, administrateur nommé par l'Office des professions

M. Michel Perreault, administrateur nommé par l'Office des professions

M. Jacques Riopel, représentant du public figurant sur la liste dressée par l'Office des professions

Secrétaire

M^e Claude Laurent

Secrétaire suppléante

M^e Marie-France Salvas

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2012-2013, trois demandes d'avis ont été reçues. Aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai.

Le Comité de révision a tenu une seule réunion par conférence téléphonique.

Après analyse de la demande soumise, le Comité est d'avis qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Division des physiothérapeutes

Membres nommés par le conseil d'administration

M^{me} Lucie Forget, pht

M. Joseph-Omer Dyer, pht

Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)

M^{me} Hélène Moffet, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université Laval

M. Michel Tousignant, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université de Sherbrooke

Membre nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M^{me} Lucie Vézina

Division des thérapeutes en réadaptation physique

Membres nommés par le conseil d'administration

M^{me} Carole Ducharme, T.R.P

M^{me} Maryse Gagnon, T.R.P

Membres nommés par la Fédération des cégeps

M. Réjean Bergeron, directeur des études, Cégep de Sherbrooke

M^{me} Hélène Allaire, directrice des études, Collège Marie-Victorin

Membre nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M^{me} Hélène Charpentier

Ce comité consultatif est prévu aux règlements de l'Ordre et a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

Le comité a tenu deux réunions en 2012-2013.

Le comité a formulé les avis suivants au conseil d'administration :

- Émettre un avis favorable à l'inclusion des diplômes d'études collégiales à la suite d'études complétées en techniques de réadaptation physique au Collège Dawson, au Cégep de Thetford et au Cégep Beauce-Appalaches.
- Informer les maisons d'enseignement collégial et universitaire quant à l'importance du développement des compétences liées au rôle de professionnel, telles que décrites dans le devis ministériel pour les collèges et issues des normes CanMEDS pour les universités.
- Offrir des cours de formation continue aux membres de l'OPPQ qui pratiquent déjà afin de leur permettre de contextualiser les compétences liées au rôle de professionnel.

Principaux dossiers à l'ordre du jour des réunions du comité :

- Autorisations provisoires de programmes collégiaux
- Plan d'action 2012-2013 de l'OPPQ
- Augmentation de la difficulté à trouver des places de stage pour tous les étudiants des deux niveaux de formation
- Nécessité de mettre à jour le programme *Techniques en réadaptation physique* (144.A0) en l'harmonisant avec le vocabulaire du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m)
- Présentation des outils de l'OPPQ pour la mise en œuvre du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RAPPORT ANNUEL 2012 • 2013

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Permis délivrés

221 – Physiothérapeute

198 – Thérapeute en réadaptation physique

Autorisations spéciales

12 – Autorisations accordées

2 – Autorisations renouvelées

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période

6 991

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

994 pht, **246** T.R.P – Hommes

3 583 pht, **2 168** T.R.P – Femmes

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période, par région administrative

Numéro de la région	RÉGION	Nombre total de membres	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	196	115	81
02	Saguenay– Lac-Saint-Jean	308	123	185
03	Capitale-Nationale	747	567	180
04	Mauricie	253	157	96
05	Estrie	354	205	149
06	Montréal	1 910	1 410	500
07	Outaouais	242	207	35
08	Abitibi-Témiscamingue	111	51	60
09	Côte-Nord	77	36	41
10	Nord-du-Québec	30	8	22
11	Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	91	47	44
12	Chaudière-Appalaches	333	189	144
13	Laval	340	225	115
14	Lanaudière	327	170	157
15	Laurentides	398	252	146
16	Montérégie	1 059	685	374
17	Centre-du-Québec	160	76	84
99	Hors Québec	55	54	1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres

CLASSES DE MEMBRES	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle
Physiothérapeute	4 467	496 \$
Thérapeute en réadaptation physique	2 409	482 \$
Physiothérapeute retraité	77	50 \$
Thérapeute en réadaptation physique retraité	3	36 \$
Physiothérapeute hors Québec	33	248 \$
Thérapeute en réadaptation physique hors Québec	2	234 \$

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant

- 13** – Un permis temporaire
- 0** – Un permis restrictif
- 1** – Un permis restrictif temporaire
- 0** – Un permis spécial

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant un permis de

- 4 577** – Physiothérapeute
- 2 414** – Thérapeute en réadaptation physique

Inscriptions au Tableau

- 6 991** – Total des inscriptions
- 419** – Premières inscriptions (pht et T.R.P)

Inscriptions au Tableau avec limitations ou suspension

- 0** – Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles
- 0** – Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

Radiations du Tableau, par motif

- 359** – Non-paiement de la cotisation
- 170** – Retrait volontaire
- 13** – Décision disciplinaire (radiation temporaire)
- 4** – Décès

Suspension ou révocations de permis

- 0** – Physiothérapeute
- 0** – Thérapeute en réadaptation physique

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	4 116	2 255	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Contrat d'assurance individuelle	141	25	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	222	110	0	0
Autres	111	11	0	0

PERSONNEL DE L'OPPQ

Présidence

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

Direction générale et secrétariat

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

M^{me} Helene Brosseau, adjointe à l'admission

M^{me} Julie Dubuc, adjointe aux services juridiques et secrétaire adjointe du Conseil de discipline

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale

M^{me} Andrée Lachaine, adjointe à la présidence et à la direction générale, jusqu'au 11 avril 2012

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., coordonnateur à l'admission

M^e Marie-France Salvat, avocate et secrétaire du Conseil de discipline

Bureau du syndic

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL. M., syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique adjointe

M^{me} Lise Tremblay, adjointe du Bureau du syndic

Inspection professionnelle

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle

M^{me} Yolanda Baggio, pht, inspectrice

M^{me} Nicole Charest, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection professionnelle, jusqu'au 7 février 2013

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

M^{me} Catherine Laurin, adjointe à l'inspection professionnelle

M. Régis Paillé, T.R.P., inspecteur

Développement et soutien professionnels

M^{me} Sandy Sadler, pht, directrice du développement et du soutien professionnels

M^{me} Sylvie Bérard, adjointe à la direction du développement et du soutien professionnels

M^{me} Rosane Bigras, adjointe à la direction du développement et du soutien professionnels

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, chargée de projets

M. Alain Rousseau, T.R.P., chargé de projets

Communications

M. Thierry Vogler, M.A., directeur des communications

M^{me} Sandra Chabanel, agente de communication

Services administratifs

M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

M^{me} Julie Desrosiers, réceptionniste-secrétaire

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, qui comprennent les bilans aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1^{er} avril 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie des exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



PSB Boisjoli s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés¹

Montréal, le 27 septembre 2013

¹CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A108253

BILANS

AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{er} AVRIL 2011

	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle					TOTAL 2013	Total 2012	Total 1 ^{er} avril 2011
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$			
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse	375 522	–	–	–	–	375 522	81 003	75 738
Placement temporaire (note 4)	3 034 000	–	–	–	–	3 034 000	2 962 000	800 000
Débiteurs	277 253	–	–	–	–	277 253	115 854	58 101
Ristournes à recevoir	8 264	–	–	65 864	–	74 128	72 444	66 698
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	–	–	–	–	3 278	3 278	1 857	3 192
Frais payés d'avance	17 360	–	–	–	–	17 360	21 807	32 842
À recevoir du Fonds d'administration*	–	87 937 *	442 945 *	–	–	–	–	–
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	–	–	–	–	65 864 *	–	–	–
	3 712 399	87 937	442 945	65 864	69 142	3 781 541	3 254 965	1 036 571
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	–	–	–	150 000	–	150 000	150 000	150 000
Immobilisations corporelles (note 5)	103 405	–	–	–	–	103 405	107 078	124 158
Actifs incorporels (note 6)	251 767	–	–	–	–	251 767	160 026	104 102
	355 172	–	–	150 000	–	505 172	417 104	378 260
TOTAL DE L'ACTIF	4 067 571	87 937	442 945	215 864	69 142	4 286 713	3 672 069	1 414 831
PASSIF À COURT TERME								
Créditeurs (note 7)	640 997	15 940	–	–	–	656 937	556 885	216 918
Dû à l'Office des professions du Québec	89 337	–	–	–	–	89 337	76 914	–
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur	184 097	–	–	–	–	184 097	159 316	38 833
Cotisations et autres revenus perçus d'avance	1 970 710	38 260	–	–	–	2 008 970	1 761 794	57 475
Dû au Fonds de recherche*	87 937 *	–	–	–	–	–	–	–
Dû au Fonds spécial*	442 945 *	–	–	–	–	–	–	–
Dû au Fonds de prévention*	–	–	–	65 864 *	–	–	–	–
	3 416 023	54 200	–	65 864	–	2 939 341	2 554 909	313 226
Avantage incitatif relatif à un bail	34 459	–	–	–	–	34 459	41 473	48 487
	3 450 482	54 200	–	65 864	–	2 973 800	2 596 382	361 713
Actif net								
Investis en immobilisations	355 172	–	–	–	–	355 172	267 104	228 260
Non affectés	261 917	–	–	–	69 142	331 059	172 686	206 930
Affectations externes	–	33 737	–	–	–	33 737	42 952	24 983
Affectations internes	–	–	442 945	150 000	–	592 945	592 945	592 945
	617 089	33 737	442 945	150 000	69 142	1 312 913	1 075 687	1 053 118
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	4 067 571	87 937	442 945	215 864	69 142	4 286 713	3 672 069	1 414 831

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne total 2013 étant donné qu'ils s'éliminent. Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour le conseil d'administration

La présidente



La direction générale



ÉTATS DES RÉSULTATS

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle					TOTAL 2013	Total 2012
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$		
Produits							
Cotisations professionnelles	3 192 437	–	–	–	–	3 192 437	3 122 821
Contributions des membres (note 8)	–	105 000	–	–	–	105 000	68 630
Revenus d'inscriptions	76 688	–	–	–	–	76 688	59 505
Formation continue	414 776	–	–	–	–	414 776	426 952
Amendes disciplinaires	135 560	–	–	–	–	135 560	72 319
Étude de dossiers	36 381	–	–	–	–	36 381	42 948
Congrès et symposium	131 052	–	–	–	–	131 052	213 417
Intérêts	26 680	–	–	1 264	157	28 101	26 590
Publicité	43 318	–	–	–	–	43 318	53 715
Administration	18 005	–	–	–	–	18 005	21 335
Subventions	30 146	–	–	–	–	30 146	231 325
Ristournes	41 227	–	–	65 864	–	107 091	104 585
	4 146 270	105 000	–	67 128	157	4 318 555	4 444 142
Charges							
Comité exécutif et conseil d'administration	78 597	–	–	–	–	78 597	110 918
Administration générale	1 280 776	–	–	–	–	1 280 776	1 517 801
Bureau de la présidence	164 623	–	–	–	–	164 623	194 005
Formation continue	757 812	–	–	–	–	757 812	821 693
Inspection professionnelle	455 712	–	–	–	–	455 712	404 683
Secrétariat général	405 735	–	–	–	–	405 735	504 932
Bureau du syndic	386 270	–	–	–	–	386 270	422 258
Communications	412 842	–	–	–	–	412 842	368 487
Bourses et subventions (note 8)	–	114 215	–	–	–	114 215	50 661
Conseil de discipline	24 747	–	–	–	–	24 747	26 135
	3 967 114	114 215	–	–	–	4 081 329	4 421 573
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	179 156	(9 215)	–	67 128	157	237 226	22 569

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	Fonds d'administration		Fonds de recherche	Fonds spécial	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		TOTAL
	Investis en immobilisations	Non affectés			Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	
	\$	\$			\$	\$	
De l'exercice terminé le 31 mars 2013							
Solde au début de l'exercice	267 104	105 857	42 952	442 945	150 000	66 829	1 075 687
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(122 945)	302 101	(9 215)	–	67 128	157	237 226
Virement interfonds (note 9)	–	64 972	–	–	(67 128)	2 156	–
Investissement en immobilisations	211 013	(211 013)	–	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	355 172	261 917	33 737	442 945	150 000	69 142	1 312 913
De l'exercice terminé le 31 mars 2012							
Solde au début de l'exercice	228 260	137 040	24 983	442 945	150 000	69 890	1 053 118
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(91 173)	28 554	17 969	–	67 099	120	22 569
Virement interfonds (note 9)	–	70 280	–	–	(67 099)	(3 181)	–
Investissement en immobilisations	130 017	(130 017)	–	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	267 104	105 857	42 952	442 945	150 000	66 829	1 075 687

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	237 226	22 569
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	40 385	40 384
Amortissement des actifs incorporels	82 560	50 789
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un bail	(7 014)	(7 014)
	353 157	106 728
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	225 796	2 189 219
	578 953	2 295 947
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 712)	(23 303)
Acquisition d'actifs incorporels	(174 301)	(106 714)
	(211 013)	(130 017)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	367 940	2 165 930
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	3 044 860	878 930
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	3 412 800	3 044 860
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Encaisse	375 522	81 003
Placement temporaire	3 034 000	2 962 000
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	3 278	1 857
	3 412 800	3 044 860

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales méthodes comptables

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Fonds de recherche

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds spécial

Le fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2014. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle », laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opérations d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts faits par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations d'assurances et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5%. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode :

- Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.
- Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2013 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Amendes disciplinaires

Les amendes disciplinaires sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Revenus de placement et ristournes

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement à la juste valeur tous ses actifs et ses passifs financiers découlant d'opérations dans des conditions de concurrence normale. Ultérieurement, tous ses actifs et passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements désignés évalués irrévocablement à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

L'Ordre a choisi d'évaluer irrévocablement tous ses placements temporaires et les dépôts à La Capitale assurances générales inc. à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des ristournes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend l'encaisse et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à 3 mois à compter de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODE
Équipement de bureau	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 5 ans.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les éléments importants qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements ainsi que la détermination de la provision pour créances douteuses.

3. Adoption des nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif

À compter du 1^{er} avril 2012, l'Ordre a choisi d'adopter le nouveau référentiel comptable pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) conformément aux exigences du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) contenues à la Partie III.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers élaborés par l'Ordre conformément aux NCOSBL. Les NCOSBL ont été appliquées rétrospectivement et les dispositions transitoires du chapitre 1501, *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif*, ont été appliquées. Le chapitre 1501, qui exige l'application rétrospective des normes comptables, permet à l'Ordre de se prévaloir de certaines exemptions facultatives et prévoit certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective des normes. Les méthodes comptables énoncées à la note portant sur les principales méthodes comptables ont été appliquées aux états financiers des exercices terminés les 31 mars 2013 et 31 mars 2012 ainsi qu'au bilan d'ouverture à la date de transition, le 1^{er} avril 2011.

L'Ordre a émis des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 en utilisant les principes comptables généralement reconnus contenus à la Partie V. L'adoption des NCOSBL n'a eu aucun impact sur les actifs, les passifs et l'actif net déclarés précédemment par l'Ordre et, par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté au bilan comparatif et aux états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie.

Comme prévu au chapitre 1501 contenu à la Partie III, l'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption lui permettant d'évaluer ses placements à la juste valeur à la date de transition en conformité avec le chapitre 3856, *Instruments financiers*. Aussi, certaines des informations fournies par l'Ordre dans ses états financiers reflètent les nouvelles exigences des NCOSBL en matière de divulgation.

L'adoption rétrospective des NCOSBL permettant l'évaluation des placements à leur juste valeur n'a eu aucun impact sur le solde d'ouverture de l'actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011, car ces derniers étaient déjà évalués à la juste valeur.

4. Placement temporaire

Le placement temporaire est constitué d'un certificat de placement garanti portant intérêt à un taux annuel de 0,75%, échéant en avril 2013.

5. Immobilisations corporelles

AU 31 MARS 2013	Coût	Amortissement Cumulé	Net 2013
	\$	\$	\$
Équipement de bureau	222 251	178 938	43 313
Équipement informatique	169 128	111 311	57 817
Améliorations locatives	5 535	3 260	2 275
	396 914	293 509	103 405

L'équipement informatique comprend un montant d'environ 23 000 \$ en équipement audiovisuel n'ayant pas fait l'objet d'amortissement, car il n'est pas encore en service au 31 mars 2013.

AU 31 MARS 2012	Coût	Amortissement Cumulé	Net 2012
	\$	\$	\$
Équipement de bureau	220 126	162 168	57 958
Équipement informatique	134 541	88 454	46 087
Améliorations locatives	5 535	2 502	3 033
	360 202	253 124	107 078

6. Actifs incorporels

AU 31 MARS 2013	Coût	Amortissement Cumulé	Net 2013
	\$	\$	\$
Site Internet	112 847	63 948	48 899
Logiciels	315 399	112 531	202 868
	428 246	176 479	251 767

AU 31 MARS 2012	Coût	Amortissement Cumulé	Net 2012
	\$	\$	\$
Site Internet	96 961	42 468	54 493
Logiciels	156 984	51 451	105 533
	253 945	93 919	160 026

7. Crédoiteurs

Les crédoiteurs comprennent des montants dus aux gouvernements concernant les salaires et les taxes à la consommation, lesquels totalisent 207 000 \$ (2012: 238 000 \$).

8. Cotation spéciale et contribution

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, les membres de l'Ordre ont approuvé une cotation spéciale de 5 \$ par membre destinée à la Fondation de physiothérapie du Canada. La totalité de la cotation spéciale a été versée à cette fondation et est présentée à l'état des résultats dans les charges du fonds de recherche.

9. Virements interfonds et affectation interne

Au cours de l'exercice, un montant de 67 128 \$ (2012: 67 099 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention et un montant de 64 972 \$ (2012: 70 280 \$) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration.

10. Engagements contractuels

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux principalement pour la location des locaux abritant son siège social. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices financiers en vertu de ces baux, excluant les frais d'exploitation, sont les suivants :

EXERCICE PRENANT FIN EN	\$
2014	240 000
2015	247 000
2016	247 000
2017	254 000
2018	227 000
	1 215 000

Bourses et contribution

Par décision du conseil d'administration, l'Ordre s'est engagé à verser 60 000 \$ en bourses au cours de l'exercice 2014 à partir du fonds de recherche.

Contrat de services

L'Ordre s'est engagé par contrat à verser, au cours de l'exercice 2014, 16 000 \$ pour l'installation d'un système audiovisuel et 31 000 \$ pour la location de salles où se tiendront les congrès de 2013 et 2014.

11. Instruments financiers

Les principaux risques associés aux instruments financiers de l'Ordre sont les suivants :

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit en ce qui touche ses débiteurs et certains de ses placements, incluant les dépôts investis auprès de La Capitale assurances générales inc.

Risque de liquidité

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité, car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de remplir ses obligations.

12. Fonds des services de santé

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2012, l'Agence du Revenu du Québec (« Revenu Québec ») a réclamé de l'Ordre le versement de sommes au titre de rajustement des contributions au Fonds des services de santé pour des années antérieures ainsi que des intérêts et pénalités. L'Ordre a fait opposition auprès de Revenu Québec et, en date du rapport des auditeurs, un remboursement a été reçu. En date des états financiers, le montant de 160 714 \$ comptabilisé en réduction des charges d'administration générale n'est pas significativement différent du montant réellement encaissé.

TABLEAU DES CHARGES

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

(NON AUDITÉ)

FONDS D'ADMINISTRATION	2013	2012
	\$	\$
Salaires	1 717 524	1 591 862
Charges sociales	237 064	213 290
Jetons de présence	88 270	101 039
Assurances	4 547	4 968
Événements spéciaux	11 500	10 555
Formateurs	217 236	250 303
Honoraires professionnels	336 247	517 040
Frais de déplacement et de séjour	130 004	150 097
Frais de télécommunications	27 707	28 152
Frais de poste	77 119	105 621
Imprimerie	7 580	7 589
Photocopies	38 798	51 614
Fournitures de bureau	28 028	19 699
Entretien et réparations	9 742	11 126
Formation du personnel	30 088	13 949
Location d'équipement et de salles	18 872	35 412
Loyer	445 604	433 734
Conseil interprofessionnel du Québec	25 592	24 962
Bourses et distinctions honorifiques	5 789	5 584
CSST et normes du travail	13 549	13 592
Publicité et promotion	157 956	102 727
Publications	7 997	8 315
Rapport annuel	4 433	3 700
Amortissement des immobilisations	40 385	40 384
Amortissement des immobilisations incorporelles	82 560	50 789
Intérêts et frais bancaires	84 745	77 537
Frais de congrès	90 347	182 576
Alliance canadienne	62 756	61 160
Frais informatique	108 554	111 011
Mauvaises créances	(7 926)	(12 909)
Autres charges	25 161	19 934
	4 127 828	4 235 412
Élément inhabituel – Fonds des services de santé	(160 714)	135 500
	3 967 114	4 370 912



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770 ou, sans frais, 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca

Site Web : www.oppq.qc.ca

Communications © 2013

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Graphisme : manon.boulais@sympatico.ca

ISSN : 1708-2110